

Le 26 mai 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 55444- Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 3 mai dernier, concernant le *certificat d'autorisation 4013 39330*

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 14 avril 2016 (2 pages)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)

Longueuil, le 14 avril 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie
5000, boulevard Marie-Victorin
Sainte-Catherine (Québec) J5C 1L9

N/Réf. : 7530-16-01-0001601
401339330

**Objet : Aménagement d'un système de biométhanisation à la station
d'épuration des eaux usées**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 28 octobre 2015, reçue le 29 octobre 2015 et complétée le 21 mars 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement d'un système de biométhanisation à la station d'épuration des eaux usées située au 5000, boulevard Marie-Victorin, sur le lot 2 374 547 du cadastre du Québec de la ville de Sainte-Catherine, municipalité régionale de comté de Roussillon.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 28 octobre 2015, signée par Vincent Beaudette, ing. et concernant « Demande de certificat d'autorisation pour l'usine de biométhanisation de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie »;

- Document au MDDELCC, intitulé « Demande de certificat d'autorisation / Réponses à la demande de renseignements supplémentaires envoyée le 16 décembre 2015 / Usine de biométhanisation / Régie d'assainissement des eaux du bassin de LaPrairie (sic) », préparé par Allen Entrepreneur général inc., daté du 27 janvier 2016 et signé par Michel Cossette, ing. pour Vincent Beaudette, ing.;
- Document au MDDELCC, intitulé « Demande de certificat d'autorisation / Réponses à la demande de renseignements supplémentaires envoyée le 9 février 2016 / Usine de biométhanisation / Régie d'assainissement des eaux du bassin de LaPrairie (sic) », préparé par Allen Entrepreneur général inc., daté du 11 mars 2016 et signé par Michel Cossette, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

NP/SR/sr

Nathalie Provost, ing.
Directrice régionale
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie